

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 76 (1981)
Heft: 2-fr

Vereinsnachrichten: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Non aux Téléphériques de Leysin

Recours au Conseil fédéral

Lsp. La Ligue suisse du patrimoine national représentée par sa section vaudoise, la Ligue suisse pour la protection de la nature, le Club alpin suisse et l'association «S. O. S. Préalpes» ont fait un recours en commun: cette fois, contre un grand projet de transports par câbles dans le domaine skiable de Leysin, qui a en particulier l'appui puissant et insistant du célèbre Club Méditerranée.

Le 18 décembre 1980, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a octroyé à la *S.A. Téléphériques de Leysin* une concession pour quatre télésièges à installer dans un site particulièrement vulnérable (Mayen-Brion, Brion-Le Fer, Choulet-Le Fer et Solepra-Les Arts).

Lacunes de procédure

Dans leurs recours, les associations susmentionnées attirent d'abord l'attention sur diverses lacunes de procédure, et critiquent les nombreuses *lacunes de la documentation* qui a servi de base à la décision positive de l'autorité fédérale. Elles déplorent l'absence d'une vue d'ensemble, indispensable pour un projet de cette importance, et doutent que ces installations répondent vraiment à un *besoin*, étant donné que Leysin dispose

déjà de neuf installations de transport par câbles. Mais leur principale critique porte sur les indésirables *atteintes au paysage* qu'implique le projet.

Graves atteintes

La moitié environ des installations concernent un territoire qui figure à l'inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale. En plus des installations techniques de transport, la réalisation entraînerait d'autres conséquences pour la nature difficiles à justifier: *défrichements, aplanissements, ouvrages anti-avalanches*. On reproche enfin à l'autorité de concession d'avoir négligé les recommandations de la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. Autorité de dernière instance, le Conseil fédéral est donc invité à retirer la concession.

mars à Berne. Ce dernier avait auparavant préparé la séance de l'assemblée des délégués du 23 mai à Zurich, qui après les affaires statutaires aura pour thème «Droit et protection du patrimoine», et sera liée à une visite commentée de l'exposition *Rues habitables* organisée au Musée des beaux-arts de Zurich avec le concours de la LSP.

Le comité a ensuite approuvé le

programme que lui soumettait la *commission de formation LSP*, avec de premières propositions concrètes pour la jeunesse et les adultes, puis a nommé rétroactivement les représentants LSP, pour la période 1980-1983, dans de nombreuses commissions extérieures. Il a constitué sous la présidence de M. P. Bolomey, Dr en droit, une commission chargée de poser à l'intention des autorités des principes d'exonération fiscale pour les donations faites en faveur de la protection du patrimoine.

Enfin, il a voté des *subsidés* d'un montant total de plus de 370 000 francs, notamment pour le Parc alpin de Piora TI, pour la rénovation du château de Neu-Bechburg SO, pour la coopérative Chigiosch Waltenburg GR, pour l'alimentation en eau des îles de Brissago, la conservation du panorama des Bourbaki à Lucerne et la restauration de l'ancienne cure d'Isenthal UR.

Calendrier

Ligue suisse du patrimoine national

15 mai: ouverture de l'exposition itinérante «Rues habitables», à Zurich; *23 mai*: assemblée des délégués à Zurich; *12/13 septembre*: Journée du patrimoine national en terre glaronaise et remise du prix H.-L. Wakker à Elm; *octobre/novembre*: colloque «Le droit et la protection du patrimoine».

Section d'Appenzell R.-E.

9 mai: assemblée générale à l'auberge Hirschen, à Wald (14 h. 30).

Section bernoise

24 mai: assemblée générale annuelle au Seeland.

Section genevoise

16 mai: assemblée générale au château de Benthés (programme non connu dans le délai rédactionnel).

Au comité central LSP

Lsp. Des projets de politique fiscale et éducative, ainsi qu'une grosse tranche de demandes de subsides, étaient au premier plan de l'ordre du jour de la séance du comité central de la LSP du 28